

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOUT 2020

N° 2020/5/24

L'an deux mille vingt, le onze du mois d'août à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 août 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DELOGU Denis, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

CARRET Bruno, DURAND Marc, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LEYDET Gilbert, SARRET Jean.

Procurations :

M. EYRAUD donne procuration à M. NICOLAS Laurent,
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. BARISONE Sébastien.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché n° 2020-18 – Marché de travaux pour le raccordement du réseau d'assainissement de Théus à la station de Remollon

Monsieur le président informe l'assemblée qu'une consultation pour un marché de travaux pour le raccordement du réseau d'assainissement de Théus sur la station d'épuration de Remollon a été lancée le 1er juillet 2020.

La présente consultation est passée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique et des articles R2123 4 à 6 du code de la commande publique (ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018).

Les prestations faisant l'objet du présent marché concernent les travaux réalisés sur la commune de Théus par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA). Le marché a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de la mission de travaux.

Dans le cadre de cette consultation, une publication a été réalisée le 1er juillet 2020.

La date de remise des offres était initialement fixée au 31 juillet 2020 à 12H00.

Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 11 août 2020 à 18 h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire de retenir le prestataire suivant :

La société ABRACHY (9 bd avenue de Provence – 05130 Tallard) pour un montant de 175 686, 56 euros HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition énoncée ci-dessus et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus et à passer avec la société ABRACHY pour un montant de 175 686,56 euros HT.
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 13 août 2020
Et de la publication, le 18 août 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.